

NewB Invest

Société d'investissement à capital variable publique de droit belge
Organisme de placement collectif qui répond aux conditions de la Directive
2009/65/CE
Société anonyme
Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles
RPM Bruxelles : 0777.637.320
(« Sicav »)

Bruxelles, le 3 mars 2023

AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires de **NewB Invest**, Société anonyme, Sicav publique de droit belge, sont invités à assister à **l'assemblée générale ordinaire** (ci-après « l'assemblée ») qui se tiendra **le mardi 21 mars 2023 à 14 heures** au siège de la Sicav, Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles (site de Tour & Taxis) afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.
2. Lecture du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.
3. Approbation des comptes annuels globalisés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.
4. Approbation des comptes par compartiment pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.
6. Démissions d'administrateurs et nominations de nouveaux administrateurs.
Proposition du conseil d'administration : « *L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Julien Carette de sa fonction d'administrateur, avec effet au 2 février 2023. L'assemblée donne décharge à Monsieur Carette pour l'exercice de son mandat.*
En conséquence, l'assemblée décide de nommer Madame Sarah Follens au poste d'administratrice effective de la Sicav, sous réserve de l'approbation de la FSMA, et en remplacement de Monsieur Carette. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée de 2029 et sera exercé à titre gratuit.
L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Stefan van Geyt de sa fonction d'administrateur, avec effet au 21 mars 2023. L'assemblée donne décharge à Monsieur van Geyt pour l'exercice de son mandat
En conséquence, l'assemblée décide de nommer Monsieur Thomas Olinger au poste d'administrateur et président du conseil d'administration de la Sicav, sous réserve de l'approbation de la FSMA, et en remplacement de Monsieur van Geyt. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée de 2029. Pour l'exercice de son mandat, Monsieur Olinger percevra une rémunération annuelle de maximum 7.500 EUR.
L'assemblée prend acte de la démission de Madame Katrien Beuckelaers de sa fonction d'administratrice, avec effet au 21 mars 2023. L'assemblée donne décharge à Madame Beuckelaers pour l'exercice de son mandat

En conséquence, l'assemblée décide de nommer de Monsieur Thomas de Nil au poste d'administrateur effectif de la Sicav, sous réserve de l'approbation de

la FSMA, et en remplacement de Madame Beuckelaers. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée de 2029 et sera exercé à titre gratuit.

L'assemblée demande à CACEIS Bank, Belgium Branch de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et la publication de ces décisions. »

7. Réponse aux questions des actionnaires conformément à l'article 7 :139 du Code des sociétés et des associations.

8. Divers.

Les propositions du conseil d'administration relatives aux points à l'ordre du jour de cette assemblée sont énoncées dans la procuration disponible auprès du service financier (legal.be@caceis.com).

Les actionnaires désireux de participer à l'assemblée sont priés de se conformer aux modalités de participations énoncées dans les statuts de la Sicav. La copie scannée ou photographiée de la lettre de participation, de la procuration ou de l'attestation doit être envoyée par courrier électronique au conseil d'administration (legal.be@caceis.com). Les questions doivent être adressées à Madame Katrien Beuckelaers, par voie électronique à l'adresse legal.be@caceis.com.

Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Les statuts, le rapport annuel et semestriel, le prospectus et les documents d'informations clés sont disponibles gratuitement, en français et néerlandais auprès du service financier CACEIS Bank, Belgium Branch (legal.be@caceis.com) ou sur le site internet <https://www.newb.coop/fr>.

Enfin, nous vous informons que les valeurs nettes d'inventaires sont publiées sur le site internet de l'Association Belge des Asset Managers (BEAMA ASBL) : <http://www.beama.be/fr>.

Le conseil d'administration